

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 587

13 novembre 1996

SOMMAIRE

Abosso Gold Holdings S.A., Luxembourg ..	page 28140	N.E.C.G., New Europe Capital Group S.A.H., Luxembourg ..	28172
Accumulux S.A., Kockelscheuer	28141	Nelfi S.A., Luxembourg	28154
Advanced Technics Properties S.A., Luxembourg	28139	Norla Holdings S.A., Luxembourg	28156
Assbalux S.A., Mamer	28136	Oxford Properties S.A., Luxembourg ...	28156, 28157
Autowaschstrassen Foetz, S.à r.l., Foetz	28142	Parbelux Finance S.A., Luxembourg	28152, 28153
Banco Itaù Europa S.A., Lisboa	28140	Parfipar S.A., Luxembourg	28153
Bierset S.A., Luxembourg	28142	P.E.G. Val de Hamm S.A., Projektentwicklungsgesellschaft Val de Hamm S.A., Luxembourg ..	28158
(The) Big Worldmarket S.A. Holding, Luxembg	28136	Percontrol S.A., Luxembourg	28157
Camire, Estadística y Analisis, Sociedad Limitada, San Sebastian	28137	Pertinax Holding S.A., Luxembourg	28157
Cassa di Risparmio in Bologna, Succursale de Luxembourg, Luxembourg	28142	PLAGEFIN, Placement, Gestion, Finance Holding S.A., Luxembourg	28157
C.E.G.T. Consulting, Engineering, General Service, Trading, S.à r.l., Luxembourg	28143	Polarlux S.A., Luxembourg	28153
Central'poissonnerie, S.à r.l., Luxembourg	28145	Promofin Outremer S.A., Luxembourg	28158
Centre Européen d'Etudes en Management, S.à r.l., Luxembourg	28142	(Les) Publications Mosellanes, S.à r.l., Luxembg ..	28150
Codipart S.A., Luxembourg	28145	Rabbit S.A., Luxembourg	28174
Comeurope S.A., Luxembourg	28146	Robert Fleming (Information Technology) (Luxembourg) S.A., Senningerberg	28167
Construct Finance S.A.H., Luxembourg	28146	Rubis Holding S.A., Luxembourg	28130
Consult S.A., Luxembourg	28142, 28143	Sacnas Ré S.A., Luxembourg	28130
Cotrimo S.A., Luxembourg	28144	Saral S.A., Luxembourg	28130
Credis Capital, Sicav, Luxembourg	28141	Schiller S.A., Luxembourg	28131
CTG Luxembourg, Computer Task Group Luxembourg S.A., Senningerberg	28158	Semit International S.A.H., Luxembourg	28131
Développements Immobiliers S.A., Luxembourg	28146	SM International S.A., Luxembourg	28132, 28176
Dourdan Investments S.A., Luxembourg	28146	Société Civile Immobilière A.C.B., Luxbg	28131, 28132
Eagle Trading Corporation S.A., Luxembourg ...	28143	Société Européenne de Promotion Commerciale, Luxembourg	28132
Eastwood S.A.H., Luxembourg	28144	Société de Participations Dorigny S.A., Luxembourg	28132, 28133
Ecotrade S.A., Luxembourg	28145	Sofrea S.A., Luxembourg	28133
Eurofortune S.A., Luxembourg-Strassen	28144, 28145	Sogecalux S.A., Luxembourg	28134
European Equity Investments S.A., Luxembourg	28146	Sopares S.A., Luxembourg	28134
European Incentive Company, S.à r.l., Luxembg	28147	SPAC Management (Luxembourg) S.A., Luxembg	28134
Famab S.A., Strassen	28144	Sparinco S.A., Luxembourg	28134
Fiamm International S.A., Luxembourg	28147	S.R.I. S.A., Luxembourg	28134
Financière de Services S.A., Luxembourg	28147	Staro S.A., Luxembourg	28134
Fondiaria International S.A., Luxembourg	28148	Styves, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28138
Globe Trading, S.à r.l., Luxembourg	28164	Sun Hotels International S.A., Luxembourg	28135
Heco S.A., Luxembourg	28148	Supermarché Antony, S.à r.l., Mersch	28135
Heimbau A.G., Luxembourg	28149	Tartuffo International S.A., Luxembourg	28135
Hersi Holding S.A., Luxembourg	28150	TCI Thomas Consulting International, GmbH, Luxembourg	28133
Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg	28149	Teknassur S.A., Luxembourg	28135
IDEA S.A., International Development of Economic Activities S.A., Luxembourg	28150	Terva Finance S.A., Luxembourg	28135
Ilkaloë S.A., Luxembourg	28149, 28150	Thornton Pacific Investment Fund, Sicav, Luxbg	28136
I.T. & T S.A., Luxembourg	28150	Tofi Holding S.A., Luxembourg	28137
KNP Leykam Holding S.A., Luxembourg	28143	Trust Company Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28175
Lorraine Investments Luxembourg S.A., Luxembg	28148	Universal Fashion S.A.H., Luxembourg	28138
Lycop S.A., Luxembourg	28151	Westfin S.A., Luxembourg	28166, 28167
Master Distribution S.A., Luxembourg	28151	Wirgam Holding S.A., Luxembourg	28137
Mirabeau Properties S.A., Luxembourg ..	28151, 28152	(The) World Trust Fund, Sicav, Luxembourg ...	28136
Mondic Company S.A., Luxembourg	28152	Yole S.A., Luxembourg	28138
Mon S.A., Luxembourg	28151		
NC & C Holdings S.A., Luxembourg	28154		

RUBIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.232.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois août.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Michèle Musty, licenciée en administration des affaires, demeurant à L-8030 Strassen, rue du Kiem, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société OLDSTEAD COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Abbott Building, Main Street, Iles Vierges Britanniques, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 août 1996, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme RUBIS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.232, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 567 du 30 novembre 1993.
 - Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille francs français (250.000,- FRF), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent francs français (100,- FRF).
 - Sa mandante est devenue propriétaire des deux mille cinq cents (2.500) actions dont il s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.
 - Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
 - Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, étant entendu que la créance qu'il détenait contre la Société s'est éteinte par compensation. Il réglera également les frais des présentes.
 - Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
 - Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.
 - Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.
Signé: M. Musty, F. Baden.
Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996. F. Baden.
(32206/200/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SACNAS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.516.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(32209/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SARAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.378.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(32211/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SCHILLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 37.097.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(32212/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SEMIT INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 19.418.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SEMIT INTERNATIONAL

Société Anonyme Holding

A. Renard H. Hansen

Administrateur Administrateur

(32213/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A.C.B.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alfred Leesch, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de gérant de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A.C.B., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 octobre 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 276 du 28 novembre 1980, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Suivant acte de cession de parts sous seing privé en date du 17 août 1996, dont un exemplaire restera annexé aux présentes, Madame Brigitte Leesch, épouse Fritz, demeurant à 4204 Himmelried, Suisse, a cédé les onze (11) parts qu'elle détenait dans la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A.C.B. comme suit:

- 3 (trois) parts à Madame Nathalie Leesch, épouse Cecchetelli, sans profession, demeurant à Luxembourg,
- 3 (trois) parts à Madame Sylvie Leesch, épouse Turping, sans profession, demeurant à Luxembourg,
- 3 (trois) parts à Madame Françoise Leesch, étudiante, demeurant à Luxembourg,
- 2 (deux) parts à Madame Nathalie Leesch, à Madame Sylvie Leesch et à Madame Françoise Leesch en indivision.

Monsieur Alfred Leesch, ès qualités qu'il agit, déclare accepter par les présentes ces cessions de parts au nom de la société.

Il déclare en outre en sa qualité d'associé et de mandataire des autres associés modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente millions de francs luxembourgeois (30.000.000,- LUF), représenté par soixante-quatre (64) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale.

Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Alfred Leesch, quarante-deux parts	42
2. Madame Claude Leesch, onze parts	11
3. Madame Nathalie Leesch, trois parts	3
4. Madame Sylvie Leesch, trois parts	3
5. Madame Françoise Leesch, trois parts	3
6. Madame Nathalie Leesch, Madame Sylvie Leesch, Madame Françoise Leesch, ensemble: deux parts	2
Total: soixante-quatre parts	64»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Leesch, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

F. Baden.

(32216/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE A.C.B.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

F. Baden.

(32217/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.498.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SM INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Administrateur

Administrateur

(32215/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.286.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(32218/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.286.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(32219/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE EUROPEENNE DE PROMOTION COMMERCIALE.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.286.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(32220/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.223.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

E. Irthum

H. Hansen

Administrateur

Administrateur

(32221/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.223.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

E. Irthum H. Hansen
Administrateur Administrateur

(32222/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.223.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

E. Irthum H. Hansen
Administrateur Administrateur

(32223/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.223.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS DORIGNY S.A.

E. Irthum H. Hansen
Administrateur Administrateur

(32224/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

TCI THOMAS CONSULTING INTERNATIONAL, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic. Welter.

Gesellschafterversammlung

Hiermit berufe ich, die alleinige Gesellschafterin der TCI THOMAS CONSULTING INTERNATIONAL G.m.b.H., ohne Formvorschriften und Fristen eine Gesellschafterversammlung ein.

Beschluß

Herr Gerhard W. Thomas, Peterbauerweg 10, 83646 Bad Tölz ist ab sofort nicht mehr Geschäftsführer der TCI THOMAS CONSULTING INTERNATIONAL, G.m.b.H., 3, rue Nic. Welter, L-2740 Luxembourg.

Neue Geschäftsführerin ist die alleinige Gesellschafterin Gordana Galinac, Beethovenweg 15A, 82538 Geretsried.

Luxemburg, den 30. Juli 1996.

Gordana Galinac
Geschäftsführende Gesellschafterin

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1996, vol. 484, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32235/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOFREA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 26.659.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature*

(32225/730/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOGECALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 35.200.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 9, a ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(32226/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SOPARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 45.476.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Frère
p.o. Signature

(32227/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SPAC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 38.054.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(32228/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

S.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 25.384.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(32230/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

STARO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.607.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32231/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

SPARINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32229/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

- que le capital social de la société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante francs (1.250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Antii Raudaskoski étant devenu seul propriétaire des mille (1.000) actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme TERVA FINANCE S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Antii Raudaskoski, agissant en sa qualité de liquidateur de la société TERVA FINANCE S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit de sorte que la liquidation de la société TERVA FINANCE S.A. est à considérer comme réalisée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert Premier.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Assoignons, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 1996, vol. 92S, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 septembre 1996.

G. Lecuit.

(32237/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

THE BIG WORLDMARKET S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 36.266.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

M^e B. Moutrier.

(32238/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

THE WORLD TRUST FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.154.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour THE WORLD TRUST FUND

R. Fischer

Administrateur

(32239/520/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

THORNTON PACIFIC INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.407.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour THORNTON PACIFIC INVESTMENT FUND

KREDIETRUST

C. Lamesch J. Vanden Bussche

Chef de Service Premier Fondé de Pouvoir

(32240/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

ASSBALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8255 Mamer, 60, rue Mont-Royal.

R. C. Luxembourg B 40.674.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32265/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

WIRGAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.299.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

WIRGAM HOLDING S.A.

H. Hansen C. Schlessner
Administrateur Administrateur

(32246/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

TOFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 44.976.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg, le 22 août 1996

Présents: M. Christophe Blondeau, Administrateur

M. Rodney Haigh, Administrateur

M. Jean-Pierre Kesy, Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Démission d'administrateur
2. Remplacement d'administrateur.

Résolutions

1. Monsieur Jean-Pierre Kesy confirme au Conseil d'Administration son souhait de démissionner avec effet immédiat. Le Conseil d'Administration accepte cette démission et remercie Monsieur Jean-Pierre Kesy pour les services rendus à la Société.

2. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Kesy démissionnaire, Monsieur Nour-Eddin Nijar, demeurant 7, rue Xavier de Feller à L-1514 Luxembourg. Afin de respecter les dispositions légales régissant le mode d'élection par cooptation, cette décision de cooptation sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures.

Signature Signature Signature
Administrateur Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 483, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32241/565/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

CAMIRE, ESTADISTICA Y ANALISIS, Sociedad Limitada.

Capital Social: 600.000,- ESP.

Inscrite au «Registro Mercantil de Sociedades» de San Sebastian, Espagne.

Succursale de Luxembourg: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

STATUTS

Suite à la décision du Conseil d'Administration de la Société CAMIRE du 5 juin 1995 de développer des activités au Grand-Duché du Luxembourg et à l'autorisation d'établissement numéro 79669 obtenue des autorités luxembourgeoises à cet effet, la Société établit une succursale à Luxembourg. La succursale sera localisée à l'adresse suivante:

2, rue Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

La succursale développera des activités de Conseil économique, plus particulièrement auprès de la Commission des Communautés Européennes, mais aussi auprès d'autres clients potentiels au Grand-Duché de Luxembourg.

La succursale sera dirigée par M. Thierry Paccoud, dont la gérance a été autorisée par le Ministère des Classes Moyennes et dont les pouvoirs ont été fixés par la décision du Conseil d'administration du 5 juin 1995. Il est autorisé par la Société CAMIRE à prendre toutes les mesures nécessaires au développement des activités de la succursale et plus particulièrement à en assurer la gestion. Il pourra engager la Société auprès de tiers et la représenter en justice.

Les indications ci-dessus seront présentées à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines du Grand-Duché de Luxembourg pour enregistrement.

M. Elosegui
Administrateur unique

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32254/565/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

UNIVERSAL FASHION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 51.188.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 1996

Suite à la démission de Madame Dolores Stramba de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée élit comme nouvel administrateur, Monsieur Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (FI), Italie. Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Décharge pleine et entière est accordée à Madame Stramba pour l'accomplissement de ses fonctions.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32243/271/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

YOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.682.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

(32247/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

STYVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Brill.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Madame Francesca Cottoni, commerçante, demeurant à Foetz,
2. - Monsieur Yves Verrucci, employé privé, demeurant à Rumelange,
3. - Monsieur Robert Stamerra, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de STYVES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non, la mise en valeur d'immeubles pour son compte propre ou autre, la prise à bail, toutes locations de propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, l'administration et l'exploitation d'immeubles ainsi que toutes transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (Fr. 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (Fr. 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - Madame Francesca Cottoni, prénommée, cent quatre-vingt-dix parts sociales	190
2. - Monsieur Yves Verrucci, prénommé, cent vingt-cinq parts sociales	125
3. - Monsieur Robert Stamerra, prénommé, cent quatre-vingt-cinq parts sociales	185
Total: cinq cents parts sociales	500

La somme de cinq cent mille francs (Fr. 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000, -).

Résolutions

Et à l'instant les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des gérants est fixé à un.

Deuxième résolution

Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:
Madame Myriam Verrucci, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.
La société sera valablement engagée par la signature de la gérante.

Troisième résolution

Le siège social est fixé à L-4041 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Brill.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait que l'exploitation du commerce prévu dans le présent acte requiert l'attribution d'une autorisation d'établissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Cottoni, Y. Verrucci, R. Stamera, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 93S, fol. 7, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32261/215/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

ADVANCED TECHNICS PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.384.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 21 décembre 1995

- La cooptation de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant à Olm, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

- Le mandat d'Administrateur de Messieurs François Mesenburg, Bob Faber et Alain Renard est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Kockelscheuer, le 16 juillet 1996.

Certifié sincère et conforme
ADVANCED TECHNICS PROPERTIES S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32264/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

ABOSSO GOLD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

T. R. Luxembourg B 35.104.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of December 1st, 1995

The co-option of Mr Rodney John Marston, Geologist of 18 Cawston Road, Attadale Perth, Western Australia 6156, as a Director in replacement of Mr Michael P. Beck, Director, Toronto, Canada, who resigned is ratified. The mandate of Mr Rodney John Marston will lapse at the Annual General Meeting of the year 2001.

Messrs Guy Anthony Travis, John Alex Christie and Rodney John Marston are re-elected as Directors for a new Statutory period of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2001.

FIN-CONTROLE S.A., Luxembourg is re-elected as Statutory Auditor for a new Statutory period of 6 years until the Annual General Meeting of the year 2001.

Certified true extract
ABOSSO GOLD HOLDINGS S.A.
Société Anonyme

Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32262/526/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

BANCO ITAÙ EUROPA S.A., Sociedade anónima de responsabilidade limitada.

Siège social: P-1070 Lisboa, rua Tierno Galvan, Torre 3, 11.º Piso.

R. C. Lisbonne 1^{ère} Section N° 4.865/941102.

Succursale de Luxembourg: L-2311 Luxembourg, 11, avenue Pasteur.

Extrait d'une résolution du conseil d'administratin du 3 avril 1996

Les personnes suivantes ont été nommées gérants responsables des activités de la succursale:

- Monsieur George de Forest Crosby, gérant de banque, demeurant 35-35A, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg,
- Monsieur Guilherme Macedo Fontenelle Bezerril, gérant de banque, demeurant 1, rue des Primevères, L-8035 Strassen,
- Monsieur Antonio Pedro da Costa, gérant de banque, demeurant à São Paulo, Brésil.

Les gérants de la succursale luxembourgeoise de BANCO ITAÙ EUROPA S.A., ainsi désignés, sont responsables de la gestion courante; ils ont les pouvoirs les plus étendus aux fins de gérer et de représenter la succursale. Ils ont le pouvoir de négocier, signer au nom et pour le compte de la succursale tous actes et contrats habituels des marchés bancaires et financiers, ainsi que d'engager toutes actions et pratiques requises pour le développement des affaires et activités de la Succursale, le tout en conformité avec les objectifs, procédures et méthodes approuvés par les organes administratifs de BANCO ITAÙ EUROPA S.A., y inclus, notamment les pouvoirs d'exécuter les actes et opérations suivants:

1. Ouverture, mouvement et clôture de comptes courants et garde de titres de clients auprès de la Succursale et de la Succursale auprès d'autres banques et institutions financières;
2. Signature de correspondance concernant la livraison à des tiers de titres et valeurs mobilières maintenus en garde auprès de la Succursale;
3. Signature de contrats ou autres documents concernant la concession de crédit, lettres de crédit, garanties, acceptations bancaires, escomptes de titres et leasing;
4. Signature de contrats, d'avis ou de confirmations concernant l'engagement de la Succursale envers d'autres entités du marché financier et banques centrales dans des opérations de souscription, agencement ou toute autre forme de participation à tout type d'émission de titres, valeurs mobilières et prêts internationaux;
5. Engagement de lignes de crédit ou opérations de crédit, de leasing financier et obtention de garanties émises à l'ordre de la Succursale;
6. Endossement de chèques, traites et autres titres de crédit ayant rapport avec l'activité bancaire.
7. Engagement de toutes opérations sur titres négociés sur une bourse de valeurs ou autres actions, marchandises, options et contrats à terme;
8. Donner des instructions au nom de la Succursale pour effectuer des protêts;
9. Effectuer toutes autres opérations usuelles des marchés bancaires et financiers que la Succursale peut légalement effectuer;
10. Négocier, acquérir et effectuer le paiement de tous actifs immobilisés et biens de consommation de la Succursale ainsi que conclure des contrats de bail, de location ou de leasing de biens mobiliers et/ou immobiliers nécessaires au fonctionnement de la Succursale;
11. Engager et payer tous services, y inclus d'audit et de conseil;
12. Représenter la Succursale auprès de l'Institut Monétaire du Luxembourg et de tous autres organes de surveillance et de contrôle bancaire, fiscal et juridique existants au Luxembourg;
13. Donner et révoquer au nom de la Succursale des procurations à des avocats ou fondés de pouvoirs généraux permis en droit et de pouvoirs spéciaux qu'ils considèrent opportuns;

14. Engager des employés pour la Succursale, selon les termes et conditions préalablement approuvés par le Conseil d'Administration de BANCO ITAÛ EUROPA S.A., à qui ils peuvent déléguer la totalité ou une partie des pouvoirs suivants:

- a) Négocier, acquérir et effectuer le paiement de biens de l'actif immobilisé, biens de consommation et de services de toute nature, pour des montants ne dépassant pas dix mille dollars américains (USD 10.000,-);
- b) Emettre des ordres ou des confirmations d'achat et de vente de titres et valeurs mobilières, selon les termes préalablement approuvés par les Gérants de la Succursale ou par le Conseil d'Administration de BANCO ITAÛ EUROPA S.A.;
- c) Emettre des ordres ou des confirmations de transferts bancaires de ressources ayant rapport à l'activité bancaire développée par la Succursale, selon les termes préalablement approuvés par les Gérants de la Succursale ou par le Conseil d'Administration de BANCO ITAÛ EUROPA S.A.;
- d) Donner quittance ou reçu concernant la réception de valeurs et autres biens à n'importe quel titre;
- e) Souscrire la correspondance formalisant des échanges de clés d'authentification de messages télex ou de SWIFT;
- f) Signer au nom de la Succursale tous courriers, contrats et autres documents ayant rapport avec l'activité courante de la Succursale pour des montants ne dépassant pas dix mille dollars américains (USD 10.000,-);
- g) Solliciter et communiquer des informations en général, n'impliquant pas d'engagements par la Succursale et signer au nom de la Succursale tous courriers et documents en relation avec les affaires administratives de la Succursale, mais ne touchant pas l'activité bancaire de la Succursale.

Les actes mentionnés ci-dessus pourront être réalisés par tout employé investi des pouvoirs nécessaires, conjointement avec un Gérant de la Succursale ou avec un administrateur de BANCO ITAÛ EUROPA S.A., à l'exception des actes décrits sous g), lesquels pourront être réalisés conjointement avec un autre employé de la Succursale investi de pouvoirs identiques.

Sont expressément exclus des pouvoirs conférés aux Gérants de la Succursale, tous actes de disposition ou d'engagement d'actifs immobilisés de la Succursale ou de la Banque, lesquels actes requièrent la signature conjointe de deux administrateurs de BANCO ITAÛ EUROPA S.A.

A l'exception des dispositions du point 14., les pouvoirs conférés aux Gérants de la Succursale devront être exercés conjointement par deux Gérants de la Succursale ou conjointement par un Gérant de la Succursale et un administrateur de BANCO ITAÛ EUROPA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Pour extrait conforme
G. M.F. Bezerril

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32267/501/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

ACCUMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.
R. C. Luxembourg B 13.789.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juillet 1996

Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de coopter avec effet immédiat, Monsieur Jean-Claude Schmitz comme administrateur de la société.

Kockelscheuer, le 16 juillet 1996.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres
M. E. Felgen M. C.-L. Ackermann
Président Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 55, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32263/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CREDIS CAPITAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.121.

Le bilan au 31 mars 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 39, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Certifié sincère et conforme
CREDIS CAPITAL
Société d'Investissement à Capital Variable
R. Melchers
Administrateur-Délégué

(32282/736/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

AUTOWASCHSTRASSEN FOETZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz.
R. C. Luxembourg B 12.566.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour le compte de AUTOWASCHSTRASSEN, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(32266/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

BIERSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

G. Ludovissy

Avocat-avoué

(32268/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA.**Succursale de Luxembourg**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.552.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CASSA DI RISPARMIO IN BOLOGNA

Succursale de Luxembourg

Signature

(32269/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CENTRE EUROPEEN D'ETUDES EN MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.186.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour le compte de CENTRE EUROPEEN D'ETUDES EN MANAGEMENT, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(32270/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 41.393.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32278/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 41.393.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32279/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 41.393.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32280/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

EAGLE TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.783.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 juin 1996

Au Conseil d'Administration de EAGLE TRADING CORPORATION S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:
- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. qui peut engager la société par sa seule signature,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en qualité d'Administrateur-Délégué de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 juin 1996.

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32287/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

**C.E.G.T. (CONSULTING, ENGINEERING, GENERAL SERVICE, TRADING), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 21.516.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature
Le gérant

(32271/296/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

**C.E.G.T. (CONSULTING, ENGINEERING, GENERAL SERVICE, TRADING), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 33, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 21.516.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature
Le gérant

(32272/296/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

KNP LEYKAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.284.

Le conseil d'administration du 14 mai 1996 a pris acte de la démission de Monsieur Van Oordt et de Monsieur De Kluis de leur mandat d'administrateur et a élu Monsieur Robertus Wilhelmus Jacobus Bonnier, résidant à Bierweg 39, 1261 BK Blaricum, Pays-Bas et Monsieur Frans Herman Jan Koffrie, résidant à Van Ostadelaan 6, 3712 AV Huis ter Heide, Pays-Bas comme nouveaux membres du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32313/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.517.

Les comptes annuels au 30 septembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature Signature

(32288/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

EASTWOOD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.517.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 17 octobre 1995
à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale Statutaire accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Jean Pierson de son poste d'Administrateur et de Monsieur Joseph Winandy de son poste de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de leur donner quitus de leur mandat pour la période du 1^{er} octobre 1994 au 17 octobre 1995.

L'Assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouvel Administrateur de la société:

Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St Hubert.

L'Assemblée, à l'unanimité, nomme comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société:

Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange (Belgique), 25, rue de la Biff.

Les nouveaux Administrateurs et Commissaire aux Comptes termineront le mandat de l'Administrateur et Commissaire aux Comptes démissionnaires.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32289/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

COTRIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.289.

Actif constitutif publié à la page 6215 du Mémorial C, n° 130 du 7 avril 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32281/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

FAMAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 33.041.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32296/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

EUROFORTUNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 34.933.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32292/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

COMEUROPE S.A., Société Anonyme.

Sigèe social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.571.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(32275/581/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

COMEUROPE S.A., Société Anonyme.

Sigèe social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.571.

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 1996 a décidé de nommer Monsieur Jean-Marie Weydert résidant au 32, rue des Closeaux, F-92500 Reuil-Malmaison à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Eric C. Chilton.

G. Becquer
Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32276/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CONSTRUCT FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 29, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société CONSTRUCT FINANCE S.A.

Signature

(32277/054/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

DOURDAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.594.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(32285/309/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 33.431.

Sur ordre du Conseil d'Administration, le siège de la société a été transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32286/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

EUROPEAN EQUITY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 11.368.

Sur ordre du Conseil d'Administration, le siège de la société a été transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32294/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

EUROPEAN INCENTIVE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.053.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour le compte de EUROPEAN INCENTIVE COMPANY, S.à r.l.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(32295/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.169.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

FIAMM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(32297/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

FIAMM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.169.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire à Luxembourg, le 30 août 1996

L'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1996 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Giovanni Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), président,
Stefano Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
Cesare Dolcetta, administrateur de sociétés, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
Giuseppe Zanetti, conseil fiscal, demeurant à Vicenza (Italie), administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (Luxembourg), administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FIAMM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32298/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

FINANCIERE DE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.281.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 1996

- Le mandat de Messieurs Carlo Schlessler, Jacques-Emmanuel Lebas et Jean-Paul Reiland, Administrateurs ainsi que le mandat de FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour un nouveau terme statutaire de six ans.

- le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Certifié sincère et conforme
FINANCIERE DE SERVICES

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32300/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

FONDIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.553.

Extract of the resolutions of the Annual General Meeting held on June 5th, 1996

- the Directors, Mrs Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange and Messrs François Mesenburg, employé privé, L-Biwer and Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, L-Howald and the Statutory Auditor of FIN-CONTROLE S.A., be re-elected for a new statutory term of 6 years until the Annual General Meeting of 2002.

Luxembourg, June 5th, 1996.

Certified true copy
FONDIARIA INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32302/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

HECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(32303/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

HECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.566.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 3 juin 1996 à 15.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement

Monsieur Yvan Juchem

Employé privé

demeurant à Rombach

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32304/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

LORRAINE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 47.798.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de LORRAINE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.
du 25 juin 1996*

Le Conseil décide en conformité avec les articles 2(2) et 9(8) des statuts de la société de transférer le siège social du 39, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 1996.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32315/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

HEIMBAU A.G., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1243 Luxemburg, 33, rue Blochausen.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Gemäss Urkunde des Notar Camille Hellinckx, mit Amtwohnsitz in Luxemburg, am 21. August 1996, einregistriert in Luxemburg, am 21. August 1996, Band 92S, Blatt 88, Feld 11, wurde festgestellt, dass die Aktiengesellschaft HEIMBAU A.G., mit Sitz in Luxemburg, welche gegründet wurde gemäss einer Urkunde, aufgenommen durch den damals in Echternach residierenden Notar Paul Decker, am 18. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 275 vom 8. Juni 1993,

mit dem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) voll eingezahlten Aktien zu je zehntausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-),

infolge der Vereinigung sämtlicher Aktien der Gesellschaft in einer Hand aufgelöst wurde, was durch den alleinigen Eigentümer der Aktien ausdrücklich bestimmt wurde.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. September 1996.

C. Hellinckx.

(32305/215/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 35.507.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32307/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 35.507.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue en date du 17 juin 1996 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Jean Brucher, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., avec siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- M. Graham J. Wilson, Barrister, demeurant à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32308/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

IKALOË S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.217.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(32309/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

IKALOË S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.217.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 février 1996 à 11.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement

Monsieur Yvan Juchem

Employé privé

demeurant à L-8832 Rombach

1, rue Belle-Vue,

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme

Y. Juchem

F. Ullmann Hamon

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32310/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

HERSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.950.

—
Les comptes annuels au 30 juin 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(32306/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

I.T. & T S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 50.040.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32311/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

LES PUBLICATIONS MOSELLANES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.976.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32314/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

IDEA S.A., INTERNATIONAL DEVELOPMENT OF ECONOMIC ACTIVITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.927.

—
Sur ordre du Conseil d'Administration le siège de la société a été transféré au

52, rue Charles Martel

L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32312/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

LYCOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(32316/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

LYCOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.363.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 12 juin 1996 à 10.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve.

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem

Employé privé

demeurant à Rombach

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32317/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

MASTER DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 41.739.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Signature.

(32318/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

MON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 13.728.

Sur ordre du Conseil d'Administration le siège de la société a été transféré au
52, rue Charles Martel

L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32321/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

MIRABEAU PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 44.895.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

G. Ludovissy.

(32319/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

MIRABEAU PROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 44.895.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de MIRABEAU PROPERTIES S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 21 août 1996 que:

1) le siège social de la société a été transféré de L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) Maître Karin Weirich est nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Claudia Piccarreta et que Maître Karin Weirich terminera le mandat de Maître Claudia Piccarreta.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour extrait conforme
G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32320/309/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

MONDIC COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.680.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32322/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

MONDIC COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.680.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32323/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

MONDIC COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.680.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(32324/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PARBELUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.831.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(32330/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PARBELUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.831.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 mars 1996 à 15.00 heures
à Luxembourg 10, boulevard Royal*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Antoon Peeters, le remercie pour sa précieuse collaboration et appelle au poste d'Administrateur:

Monsieur Renaud Greindl
Administrateur de sociétés
demeurant à B-1170 Bruxelles
59, rue Nisard

qui terminera son mandat.

L'Assemblée décide de porter le nombre d'Administrateurs de 9 à 10 et appelle à ce poste:

Monsieur René Avonts
Administrateur de sociétés
demeurant à B-3045 Oud-Heverlee
74 Duivenstraat.

Tous les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32331/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.513.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(32332/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PARFIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.513.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 19 mars 1996 à 11.00 heures
à Luxembourg 10, boulevard Royal*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Antoon Peeters.

L'Assemblée décide de ramener le nombre des Administrateurs de 5 à 4.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32333/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

POLARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 35.354.

—
Sur ordre du Conseil d'Administration le siège de la société a été transféré au

52, rue Charles Martel

L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32338/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

NC & C HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.864.

EXTRAIT

Il résulte de divers courriers en date du 9 septembre 1996 que

- 1) Maître Guy Ludovissy, Maître Claudia Piccarreta et Mademoiselle Alexia Meier ont démissionné en tant qu'administrateur de la société NC & C HOLDINGS S.A. avec effet au 13 septembre 1996;
- 2) Madame Dominique Kohl a démissionné en tant que commissaire aux comptes de la société NC & C HOLDINGS S.A. avec effet au 13 septembre 1996;
- 3) Le siège social de la société est dénoncé avec effet au 13 septembre 1996.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour extrait conforme
G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32325/309/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

NELFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NELFI, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 17 juillet 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 503 du 3 octobre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 6 novembre 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 39 du 22 janvier 1996 et en date du 14 novembre 1995, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 60 du 2 février 1996.

La séance est ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Arlette Juchemes, employée privée, demeurant à L-5252 Sandweiler.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

- 1) Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, juriste, demeurant à L-5322 Contern.
- 2) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-4940 Bascharage.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cent soixante-douze mille cinq cent cinquante (172.550) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, se décomposant en quatre-vingt-huit mille (88.000) actions de la classe A et en quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante (84.550) actions de la classe B, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante-douze millions cinq cent cinquante mille francs français (172.550.000,- FRF), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires, des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Adjonction des dispositions ci-après à l'article cinq des statuts, les deux premiers alinéas composant l'article cinq dans sa version actuelle demeurant inchangés:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cent soixante-douze millions cinq cent cinquante mille francs français (172.550.000,- FRF), représenté par cent soixante-douze mille cinq cent cinquante (172.550) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées.

Le capital social se décompose en quatre-vingt-huit mille (88.000) actions de la classe A et en quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante (84.550) actions de la classe B.

Toutes les actions de la classe A et de la classe B sont automatiquement et irrémédiablement fusionnées en une classe unique d'actions, toutes assorties des mêmes droits, dans les cas suivants:

1. une cession d'action(s) de la classe B est inscrite au registre des actions nominatives au profit d'une tierce personne ne faisant pas partie, directement ou indirectement, du GROUPE JARDINE; ou
2. lorsqu'à la suite d'une cession d'action(s) de la classe A inscrite au registre des actions nominatives au profit d'une tierce personne ne faisant pas partie, directement ou indirectement, du GROUPE ARNAULT, la majorité du capital de la société n'est plus détenue par LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DU NORD et/ou une personne faisant partie, directement ou indirectement, du GROUPE ARNAULT; ou

13. si dans un délai de 14 (quatorze) jours francs suivant toute demande qui lui (leur) est faite à cet effet par le(s) détenteur(s) d'actions de la classe A par lettre recommandée avec copie adressée à la société (le délai commençant à courir à l'envoi de la demande), le(s) détenteur(s) d'actions de la classe B ne rapporte(nt) pas à la société un certificat établissant, chacun en ce qui le concerne, qu'il(s) fait(font) partie, directement ou indirectement, du GROUPE JARDINE.

Pour les besoins de cet article, une personne est réputée «faire partie, directement ou indirectement, du GROUPE JARDINE» si une fraction de son capital conférant la majorité des droits de vote dans ses assemblées générales est détenue directement ou indirectement par JARDINE MATHESON HOLDINGS LIMITED, société de droit bermudien, ayant son siège social à Jardine House, 33-35 Reid Street, Hamilton HM EX, Bermudes, ou si sa gestion et sa politique financière est directement ou indirectement contrôlée par cette dernière.

Pour les besoins de cet article, une personne est réputée «faire partie, directement ou indirectement, du GROUPE ARNAULT» si (i) une fraction de son capital conférant la majorité des droits de vote dans ses assemblées générales est détenue, directement ou indirectement, par LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DU NORD ou par toute entité contrôlée par la FAMILLE ARNAULT ou dont la gestion et la politique financière sont, directement ou indirectement, contrôlées par la FAMILLE ARNAULT ou (ii) si sa gestion et sa politique financière sont, directement ou indirectement, contrôlées par ces dernières.

Le conseil d'administration fera dans le mois suivant la réalisation de l'un ou l'autre des événements visés aux points 1., 2. et 3. ci-dessus, la publication consécutive à la fusion des actions de la classe A et de la classe B par dépôt au registre de commerce et des sociétés, en vertu de l'Article 9 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et notifiera par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire la fusion des actions de la classe A et de la classe B ainsi qu'une copie de l'acte déposé au registre de commerce et des sociétés.»

2) Modification de l'article six des statuts, le premier alinéa aux termes duquel les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, étant supprimé et remplacé par les dispositions ci-après, les deux derniers alinéas demeurant inchangés:

«**Art. 6.** Les actions de la société sont émises sous la forme nominative uniquement. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'Article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés sur demande, signés par deux administrateurs. Pour être opposable à la société, la cession des actions devra exclusivement s'opérer par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions».

3) Modification de l'article vingt-sept des statuts, le dernier alinéa, aux termes duquel il est indiqué que, sous réserve de l'observation des dispositions légales, le conseil d'administration peut procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes, étant supprimé et remplacé par l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé:

«Le conseil d'administration ne pourra procéder à aucune distribution d'acomptes sur dividendes.»

III. L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivante, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'adopter les dispositions ci-après à l'article cinq des statuts, les deux premiers alinéas composant l'article cinq dans sa version actuelle demeurant inchangés:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cent soixante-douze millions cinq cent cinquante mille francs français (172.550.000,- FRF), représenté par cent soixante-douze mille cinq cent cinquante (172.550) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées.

Le capital social se décompose en quatre-vingt-huit mille (88.000) actions de la classe A et en quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante (84.550) actions de la classe B.

Toutes les actions de la classe A et de la classe B sont automatiquement et irrémédiablement fusionnées en une classe unique d'actions, toutes assorties des mêmes droits, dans les cas suivants:

1. une cession d'action(s) de la classe B est inscrite au registre des actions nominatives au profit d'une tierce personne ne faisant pas partie, directement ou indirectement, du GROUPE JARDINE; ou

2. lorsqu'à la suite d'une cession d'action(s) de la classe A inscrite au registre des actions nominatives au profit d'une tierce personne ne faisant pas partie, directement ou indirectement, du GROUPE ARNAULT, la majorité du capital de la société n'est plus détenue par La COMPAGNIE FINANCIÈRE DU NORD et/ou une personne faisant partie, directement ou indirectement, du GROUPE ARNAULT; ou

3. si dans un délai de 14 (quatorze) jours francs suivant toute demande qui lui (leur) est faite à cet effet par le(s) détenteur(s) d'actions de la classe A par lettre recommandée avec copie adressée à la société (le délai commençant à courir à l'envoi de la demande), le(s) détenteur(s) d'actions de la classe B ne rapporte(nt) pas à la société un certificat établissant, chacun en ce qui le concerne, qu'il(s) fait(font) partie, directement ou indirectement, du GROUPE JARDINE.

Pour les besoins de cet article, une personne est réputée «faire partie, directement ou indirectement, du GROUPE JARDINE» si une fraction de son capital conférant la majorité des droits de vote dans ses assemblées générales est détenue directement ou indirectement par JARDINE MATHESON HOLDINGS LIMITED, société de droit des Bermudes, ayant son siège social à JARDINE HOUSE, 33-35 Reid Street, Hamilton HM EX, Bermudes, ou si sa gestion et sa politique financière sont directement ou indirectement contrôlées par cette dernière.

Pour les besoins de cet article, une personne est réputée «faire partie, directement ou indirectement, du GROUPE ARNAULT» si (i) une fraction de son capital conférant la majorité des droits de vote dans ses assemblées générales est détenue, directement ou indirectement, par LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DU NORD ou par toute entité contrôlée par la FAMILLE ARNAULT ou dont la gestion et la politique financière sont, directement ou indirectement, contrôlées par la FAMILLE ARNAULT ou (ii) si sa gestion et sa politique financière sont, directement ou indirectement, contrôlées par ces dernières.

Le conseil d'administration fera dans le mois suivant la réalisation de l'un ou l'autre des événements visés aux points 1., 2. et 3. ci-dessus, la publication consécutive à la fusion des actions de la classe A et de la classe B par dépôt au registre de commerce et des Sociétés, en vertu de l'Article 9 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et notifiera par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire la fusion des actions de la classe A et de la classe B ainsi qu'une copie de l'acte déposé au registre de commerce et des sociétés.»

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, le premier alinéa aux termes duquel les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, étant supprimé et remplacé par les dispositions suivantes, les deux derniers alinéas demeurant inchangés:

«**Art. 6.** Les actions de la société sont émises sous la forme nominative uniquement. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'Article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés sur demande, signés par deux administrateurs. Pour être opposable à la société, la cession des actions devra exclusivement s'opérer par une déclaration de transfert inscrite sur le même registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra, sous réserve des dispositions légales, procéder au rachat de ses propres actions.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article vingt-sept des statuts, le dernier alinéa, aux termes duquel il est indiqué que, sous réserve de l'observation des dispositions légales, le conseil d'administration peut procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes, étant supprimé et remplacé par l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé:

«Le conseil d'administration ne pourra procéder à aucune distribution d'acomptes sur dividendes».

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte, sont estimés à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 17.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signé: R. Roderich, A. Juchemes, M. Droogleever Fortuyn, N. Becker, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 1996, vol. 826, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 septembre 1996.

G. d'Huart.

(32326/207/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

NORLA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

G. Ludovissy
Avocat-avoué

(32327/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

OXFORD PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

G. Ludovissy.

(32328/309/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

OXFORD PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de OXFORD PROPERTIES S.A., qui a été tenue à Luxembourg en date du 21 août 1996 que le siège social de la société a été transféré de L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 21 août 1996.

Pour extrait conforme
G. Ludovissy

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 38, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32329/309/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PERTINAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 49.571.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 4 juin 1996 constate la libération intégrale du capital social de la société.

Pour extrait conforme
A. Ikramov

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32335/520/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PLAGEFIN, PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(32336/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PLAGEFIN, PLACEMENT, GESTION, FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 9.449.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 mars 1996 à 11.00 heures
à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de 3 ans.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1999.

Pour copie conforme
Signatures
Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32337/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PERCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 46.200.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1996, vol. 484, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(32334/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

**P.E.G. VAL DE HAMM S.A., PROJEKTENTWICKLUNGSGESELLSCHAFT VAL DE HAMM S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 29.232.

Sur ordre du Conseil d'Administration le siège de la société a été transféré au
52, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32339/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

PROMOFIN OUTREMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 33.254.

Sur ordre du Conseil d'Administration le siège de la société a été transféré au
52, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32340/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

CTG LUXEMBOURG, COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirtieth of August.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Neptunusstraat 20, NL-2132 JB Hoofddorp, represented by Ms Muriel Willemot, Human Resource Coordinator Europe, residing in B-2650 Edegem, by virtue of a proxy dated in Zaventem, on 22nd August 1996;
- 2) COMPUTER TASK GROUP BELGIUM S.A., a company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office in Bedrijfspark Keiberg, Excelsiorlaan 47, B-1930 Zaventem, represented by Ms Muriel Willemot, Human Resource Coordinator Europe, residing in B-2650 Edegem, by virtue of a proxy dated in Zaventem, on 27th August 1996.

These proxies signed ne varietur by all the appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose registration.

The said persons appearing acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a company which they hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG S.A., in abbreviation CTG LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Senningerberg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. Trade in computer software, the development and maintenance of computer software, and in general the rendering of advice and services of any nature whatever in connection with such products including the implementation and operation of computerized applications with customers.

The Company may acquire, buy, use or sell patents, trademarks and licenses and register in its name products to be marketed in Luxembourg and abroad.

It may carry out, either in Luxembourg or abroad, commercial, industrial and financial transactions of any nature, involving either real or personal property, which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The corporate capital of the Company is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of LUF 1,250.- (one thousand two hundred and fifty) each.

Art. 6. Shares. All the shares will be in registered form.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the board of directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any one other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by a director.

Art. 10. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual general meeting. The annual general meeting shall be held in the municipality of Senningerberg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second day of June at 11.00 a.m. of each year and for the first time in 1997.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other general meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by a director.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December 1996.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The appearing parties, having drawn up the Articles of Incorporation of the Company, they have subscribed to the number of shares and paid up the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	subscribed capital LUF	number of shares	amount paid in LUF
1) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., prenamed:	1,248,750.-	999	1,248,750.-
2) COMPUTER TASK GROUP BELGIUM S.A., prenamed:	1,250.-	1	1,250.-
Total:	1,250,000.-	1,000	1,250,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The above-named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation, amount approximately to sixty thousand (60,000.-) Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 1997:

1. Mr Filip Gydé, director of companies, residing in B-8200 Brugge, Belgium, Zandstraat 72;

2. Mr Nico Molenaar, director of companies, residing 1352 BC Almere (The Netherlands), Kromgouw 31;

3. Mr Brendan Harrington, financial director of CTG EUROPE B.V., residing in Biesbosch 36, 1181 JD Amstelveen (The Netherlands).

2) The number of auditors is set at one (1).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 1997:

PRICE WATERHOUSE, LUXEMBOURG.

3) Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

4) The registered office of the Company is established in Senningerberg, European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, the said persons signed the present original deed together with Us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente août.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Neptunusstraat 20, NL-2132 JB Hoofddorp, représentée par Madame Muriel Willemot, Human Resource Coordinator Europe, demeurant à B-2650 Edegem,

en vertu d'une procuration du 22 août 1996 donnée à Zaventem;

2) COMPUTER TASK GROUP BELGIUM S.A., une société de droit belge, établie et ayant son siège social à Bedrijfs-park Keiberg, Excelsiorlaan 47, B-1930 Zaventem, représentée par Madame Muriel Willemot, Human Resource Coordinator Europe, demeurant à B-2650 Edegem,

en vertu d'une procuration du 27 août 1996 donnée à Zaventem.

Ces procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts.

La société adopte la dénomination COMPUTER TASK GROUP LUXEMBOURG S.A., en abrégé CTG LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Niederanven par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet pour lequel la société est formée est le commerce de logiciel, le développement et la maintenance de logiciel, et en général, le conseil et les services de quelque nature qu'ils soient en relation avec ces produits, y compris la mise en marche et l'entretien d'applications informatisées auprès de clients.

La société peut acquérir, acheter, vendre et utiliser des brevets, marques, licences et enregistrer à son nom des produits à commercialiser à Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut exécuter, au Luxembourg ou à l'étranger, des opérations commerciales, industrielles et financières de toute nature, en relation soit avec de la propriété mobilière ou immobilière, liées directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents statuts.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 1.250,- LUF (mille deux cent cinquante francs luxembourgeois) chacune.

Art. 6. Forme des actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un administrateur.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à

qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaires aux comptes. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit à Senningerberg, au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le deuxième jour du mois de juin de chaque année à onze (11.00) heures, et pour la première fois en 1997.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de la constitution et qui finira le dernier jour de décembre 1996.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra la dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

<i>Actionnaires</i>	<i>capital souscrit LUF</i>	<i>nombre d'actions</i>	<i>montant libéré</i>
1) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., prénommée . . .	1.248.750,- LUF	999	1.248.750,- LUF
2) COMPUTER TASK GROUP BELGIUM S.A., prénommée . . .	1.250,- LUF	1	1.250,- LUF
Total:	1.250.000,- LUF	1.000	1.250.000,- LUF

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Filip Gydé, directeur de sociétés, demeurant à B-8200 Bruges (Belgique), Zandstraat 72;
2. Monsieur Nico Molenaar, directeur de sociétés, demeurant à 1352 BC Almere (Pays-Bas), Kromgouw 31;
3. Monsieur Brendan Harrington, directeur financier de CTG EUROPE B.V., demeurant à 1181 JD Amstelveen, Biesbosch 36.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

PRICE WATERHOUSE, LUXEMBOURG.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1997.

3. Conformément aux présents statuts et à la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

4. Le siège social de la société est établi à Senningerberg, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts, rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Willemot, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 1996, vol. 498, fol. 80, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Lentz.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 septembre 1996.

J. Gloden.

(32380/213/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

GLOBE TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- CREST SECURITIES LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle;

2.- BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à GB-Sheffield, ici représentée par son secrétaire Monsieur Christopher Sykes, demeurant à Luxembourg, qui a les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation de biens ainsi que l'exercice des activités s'y rattachant. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de GLOBE TRADING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Art. 7. Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, deux cent cinquante parts	250
2.- BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, deux cent cinquante parts	250
Total: cinq cents parts	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-dix mille francs (70.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Steve Tevissen, administrateur de sociétés, demeurant à B-6042 Charleroi.

2.- La société est valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Steve Tevissen, prénommé.

3.- Le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Sykes, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 7 août 1996, vol. 407, fol. 86, case 8. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 septembre 1996.

A. Biel.

(32381/203/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

WESTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée WESTFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, avenue de la Liberté, numéro 62.

Ladite société a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 6 septembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 50 du 26 janvier 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 96 du 24 février 1996.

Ladite société a un capital social actuel de cent soixante-dix mille ECU (170.000,- ECU), représenté par mille sept cents (1.700) actions de cent ECU (100,- ECU) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, employé de banque, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Milia Gatto, employée de banque, demeurant à Rombas.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Sergio Vandi, employé de banque demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les mille sept cents (1.700) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent soixante-dix mille ECU (170.000,- ECU), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de cinquante mille ECU (50.000,- ECU) en vue de porter le capital social actuel de cent soixante-dix mille ECU (170.000,- ECU) à deux cent vingt mille ECU (220.000,- ECU), par la création de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire au pair et à libérer entièrement.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour l'adapter aux décisions prises.

3. Suppression du droit de souscription préférentiel d'un actionnaire par rapport à l'augmentation de capital sub 1 sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire à son droit de souscription préférentiel.

4. Souscription des actions nouvelles et libération intégrale en espèces des actions nouvellement souscrites.

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de cinquante mille ECU (50.000,- ECU) en vue de porter le capital social actuel de cent soixante-dix mille ECU (170.000,- ECU) à deux cent vingt mille ECU (220.000,- ECU), par la création de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire au pair et à libérer entièrement en espèces par un ancien actionnaire.

Deuxième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen, par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé de l'unanimité de tous les actionnaires concernés, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 23 août 1996 à Strassen,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Troisième résolution**Souscription*

Et à l'instant est intervenu:

Monsieur Reno Tonelli, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), agissant au nom et pour le compte de la société dénommée EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, avec siège social à Nassau, Bahamas, Bahamas International Trust Building, Bank Lane P.O. Box N-8188, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 août 1996, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société WESTFIN S.A., et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société dénommée EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, prénommée aux cinq cents (500) actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par la société dénommée EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, préqualifiée.

Libération

EUROFIN SERVICES MANAGEMENT LTD, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription de cinq cents (500) actions nouvelles au moyen d'un paiement en espèces de la contre-valeur en liras italiennes de la somme de cinquante mille ECU (50.000,- ECU). Ce montant total est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises le premier alinéa de l'article cinq des statuts a la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent vingt mille ECU (220.000,- ECU), représenté par deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100,- ECU) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 1.936.410,- LUF.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à 65.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gatto, R. Tonelli, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 1996, vol. 826, fol. 76, case 8. – Reçu 19.364 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1996.

J. Delvaux.

(32378/209/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

WESTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés suit à l'assemblée générale extraordinaire daté du 26 août 1996 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1996.

Signature.

(32379/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

ROBERT FLEMING (INFORMATION TECHNOLOGY) (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registere office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the sixth of September.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves,

here represented by Mr Henry C. Kelly, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy by instrument way, given to him;

2.- COPTHALL OVERSEAS LIMITED, a company having its registered office in London, 25, Cophthall avenue, London EC2R 7DR,

here represented by Mr Henry C. Kelly, prenamed,

by virtue of a proxy by instrument way, given to him;

which proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present document to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of ROBERT FLEMING (INFORMATION TECHNOLOGY) (LUXEMBOURG) S.A.

The registered office is established in Senningerberg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is to contract for various information services and to acquire the necessary technology in order to develop a unified information service, which will be commercialised.

In general, the company may take any measures and carry out any commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. In particular, the company may acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued by Luxembourg or foreign legal entities, in order to manage and develop a portfolio of securities.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, having a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to twenty million Luxembourg francs (LUF 20,000,000.-), by the creation and issue of additional shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect of the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 4. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject of a previous authorization of the general meeting.

The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 6. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The company's financial year shall begin on the first of April and shall end on the thirty-first of March of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Wednesday of the month of September at 4.00 pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31st of March 1998.

2.- The first annual general meeting shall be held in 1998.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed to the shares as follows:

1.- ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, one thousand two hundred and forty-nine shares	1,249
2.- COPTHALL OVERSEAS LIMITED, prenamed, one share	1
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

The party sub 1 is designated founder; the party sub 2 only intervenes as common subscriber.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (LUF 1,250,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about seventy thousand Luxembourg francs (LUF 70,000).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at four and that of the auditors at one.

Second resolution

The following are appointed directors:

- a.- Mr Anthony H. Doggart, Director, ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.
- b.- Mr Henry C. Kelly, Director, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.
- c.- Mr Paul G. Roberts, Director, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.
- d.- Mr Kevan Robinson, Director of FLEMING MANAGEMENT SERVICES LTD., residing in Marlow, Bucks, S27 1QQ, England.

Third resolution

Has been appointed auditor:
ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2001.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six septembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., une société, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves,

ici représentée par Monsieur Henry C. Kelly, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. - COPTHALL OVERSEAS LIMITED, une société ayant son siège social à Londres, 25, Copthall avenue, Londres EC2R 7DR,

ici représentée par Monsieur Henry C. KELLY, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROBERT FLEMING (INFORMATION TECHNOLOGY) (LUXEMBOURG) S.A.

Le siège social est établi à Senningerberg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. L'objet de la société est de souscrire à de divers services d'informations et d'acquérir la technologie nécessaire afin de développer, d'assembler et de gérer un service unifié d'informations destiné à être commercialisé.

En général, la société pourra réaliser toutes les transactions qu'elle considérera nécessaires ou utiles pour atteindre ou développer son objet social. En particulier la société peut acquérir par l'achat et la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, des actions, des obligations, des titres d'emprunt, des bonds de caisse et autres valeurs, émis par des entités juridiques luxembourgeoises et étrangères, afin de constituer et de gérer un portefeuille de titres.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

– réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

– fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

– supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois de septembre à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) ROBERT FLEMING (INFORMATION TECHNOLOGY) (LUXEMBOURG) S.A., prédésignée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) COPTHALL OVERSEAS LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Le comparant sub. 1 est désigné fondateur; le comparant sub. 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (LUF 70.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a. - Monsieur Anthony H. Doggart, Administrateur, ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.
- b. - Monsieur Henry C. Kelly, Administrateur, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.
- c. - Monsieur Paul G. Roberts, Administrateur, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.
- d. - Monsieur Kevan Robinson, Administrateur, FLEMING MANAGEMENT SERVICES Ltd., demeurant à Marlow, Bucks, S27 1QQ, Angleterre.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire: ERNST & YOUNG, Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, en langue d'eux connue, aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H.C. Kelly, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 93S, fol. 15, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32388/215/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

N.E.C.G., NEW EUROPE CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur John Francis, consultant, demeurant à Cechova, 33, Prague 7, (République Tchèque), ici représenté par Mademoiselle Candice Wiser, juriste, demeurant à L-2310 Luxembourg, 42, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris, le 2 août 1996;
- 2.- Monsieur Jean-Pierre Renault, consultant, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 26, rue au Pain, ici représenté par Mademoiselle Candice Wiser, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris, le 2 août 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de NEW EUROPE CAPITAL GROUP S.A., en abrégé N.E.C.G.

Le siège social est établi à Luxembourg.

1 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (Frs 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- Frs) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tous ou une partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Monsieur John Francis, consultant, demeurant à Cechova, 33, Prague 7, (République Tchèque), mille actions	1.000
2.- Monsieur Jean-Pierre Renault, consultant, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 26, rue au Pain, deux cent cinquante actions	250
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur John Francis, consultant, demeurant à Cechova, 33, Prague 7, (République Tchèque),
 - b) Monsieur Jean-Pierre Renault, consultant, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 26, rue au Pain,
 - c) Mademoiselle Candice Wiser, juriste, demeurant à L-2310 Luxembourg, 42, avenue Pasteur.
 - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Fred Reiter, comptable, demeurant à Junglinster, 36, rue de la Montagne.
 - 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.
 - 5.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.
 - 6.- Le siège social est établi à L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.
- Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Wiser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 1996, vol. 498, fol. 67, case 12. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 1996.

J. Seckler.

(32385/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

RABBIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.338.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ont démissionné de leurs fonctions avec effet au 31 janvier 1996. Le siège social se trouvant à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon, a été dénoncé, et ce, avec effet au 31 janvier 1996.

Les décisions ont été enregistrées à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 29, case 7, et ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour la société RABBIT S.A.

Signature

(32341/054/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. - Mademoiselle Candice Wiser, juriste, demeurant à L-2310 Luxembourg, 42, avenue Pasteur.
2. - Monsieur John Francis, consultant demeurant à Cechova, 33, Prague 7 (République Tchèque),
ici représenté par Mademoiselle Candice Wiser, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris, le 2 août 1996.
3. - Monsieur Jean-Pierre Renault, consultant, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 26, rue au Pain,
ici représenté par Mademoiselle Candice Wiser, préqualifiée,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris, le 2 août 1996.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

Titre I^{er}. Objet, Raison sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TRUST COMPANY LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet les services de domiciliations, la tenue des livres et le secrétariat. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq-cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Mademoiselle Candice Wiser, juriste, demeurant à L-2310 Luxembourg, 42, avenue Pasteur, cent-soixante-cinq parts sociales	165
2. - Monsieur John Francis, consultant, demeurant à Cechova, 33, Prague 7 (République Tchèque), cent soixante-dix parts sociales	170
3. - Monsieur Jean-Pierre Renault, consultant, demeurant à F-78100 Saint-Germain-en-Laye, 26, rue au Pain, cent soixante-cinq parts sociales	165
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts ($\frac{3}{4}$) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-1264 Luxembourg, 8, rue de Bridel.

2. - L'assemblée désigne comme gérante de la société:

– Mademoiselle Candice Wiser, juriste, demeurant à L-2310 Luxembourg, 42, avenue Pasteur.

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Wiser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 1996, vol. 498, fol. 67, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 1996.

J. Seckler.

(32391/231/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 1996.

SM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 37.498.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mai 1995

La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire. La société FIN-CONTROLE S.A., terminera le mandat de son prédécesseur, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1997.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour SM INTERNATIONAL

KREDIETRUST

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32347/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.